

Monsieur Monsieur G. Van Crombrugge Brasseur Grammont Dept. Escaut

Montdidier 6 janvier 1808

L.J.C.

très-chers Père et Mère

Je suis arrivé sain et sauf à Montdidier, lundi dernier où j'aurais du arriver samedi; à Gand on m'a tenu un jour et à Amiens un autre: j'avais beau dire à Monsieur Langevin que mon frère serait inquiet et autres choses semblables que m'inspirait le désir que j'avais d'être à la pension, tout était inutile il ne voulait pas que je partisse le même jour. J'allai voir dans la journée M^f. De Sambucy et lui fis part de la bonne réussite de mes affaires. Je lui dis que je partais le lendemain pour Montdidier; heureusement M^f. Cottu grand-vicaire y allait aussi il m'offrit une place dans sa voiture et je l'acceptai très-volontiers. Mad.^{lle} Julie religieuse dont je vous ai encore parlé, qui a été miraculeusement guérie d'une paralysie qui lui avait ôté l'usage de ses jambes depuis 22 ans. J'admire la toute-puissance de Dieu en faisant réflexion que cette personne déjà d'un assez grand âge marchait maintenant avec tant de facilité, elle qui 4 ans auparavant ne pouvait seulement pas remuer une jambe. Vous sentez aisément, chers Parens, quel fut le sujet de la conversation de ces deux personnes respectables. En parlant des différents établissements de M.^{le} Julie, il me vint dans la pensée qu'il y a à Grammont la maison des orphelins qui est a présent sur un si bon pied par les soins de M.^e Myer, mais qu'il y a tout lieu de craindre qu'après elle cette maison ne perde beaucoup de ce bel ordre qui y règne aujourd'hui; d'ailleurs il est fort à craindre que M.^e Myer ne pourra plus la soigner longtems. J'en parlais à cette demoiselle le bien qui en résulterait si elle pouvait y envoyer deux de ses filles flamandes. Elle gouta beaucoup cette proposition, ainsique Monsieur Cottu, d'autant plus qu'il y a question d'établir une maison à Gand par les soins du vénérable Prélat que le bon Dieu dans sa miséricorde a donné au diocèse de Gand; elle me pria même de vous écrire, cher Père, pour savoir ce que vous pensez de ma proposition (que j'ai dit, à la vérité, sans penser quelle pût avoir lieu aussi-tôt). Je m'empresse donc, cher Père, à satisfaire ses désirs à ce sujet, daignez me faire savoir ce qu'il vous en semble ainsi qu'à Mad.^e Myer. Si vous le jugez à propos, M.^{le} Julie se rendra à Grammont; Dieu, me disait-elle, m'a rendu l'usage de mes jambes, il est juste que je les emploie à son service. Les établissements de cette demoiselle Julie sont approuvés du Gouvernement. Quant à moi, il me semble que ce serait là l'unique moyen de faire subsister à jamais une école si utile à la jeunesse indigente; je dis même plus, elle n'en deviendrait que meilleure si toutes fois on peut encore y apporter quelque perfection: car ces filles formées par les soins d'une si sainte personne sont vraiment uniques pour élever des enfants. Daignez donc, cher Père, y réfléchir et me faire savoir ce que vous en croyez et ce qu'en pense M.^e Myer; quel bonheur cher Père si le bon Dieu se sert de nous, comme premiers instruments pour une si belle oeuvre. Si vous croyez nécessaire quelle s'adresse au Maire ou à toute autre personne veuillez me le faire savoir.

L'année qui vient de commencer est une époque où j'adresse particulièrement mes vœux au tout puissant pour vous obtenir les grâces nécessaires pour la passer dans l'amitié de Dieu, c'est-à-dire dans l'accomplissement de sa sainte volonté afin que cette année ainsi passée soit le commencement d'un bonheur plus pur que celui des années qui l'ont précédées. C'est là, chers Parens, le premier de mes vœux que je forme plus particulièrement pour vous en ce jour consacré par l'usage à ce sujet.

Les vœux que j'adresse au bon Dieu pour mes chères soeurs, c'est quelles soient toujours vertueuses, toujours amies de (1 mot illisible), toujours chères à leurs Parents et à toute la famille, en un mot quelles croissent en vertus comme en années, ce sont les desirs les plus ardents de mon coeur et je leur prie de les agréer en recevant mes tendres embrassements.

Les mêmes souhaits je les forme pour notre chère tante huleu, et notre affectionnée tante de Backer et sa famille.

Que mon cher frère Jean ne croie pas que je l'oublie, mais les circonstances actuelles font que j'adresse particulièrement mes pauvres prières pour lui, les désirs les plus sincères que j'ai pour son bonheur et temporel et éternel ne sauraient me le laisser oublier un seul instant. Je le prie de dire à Mons.^r Van haeverbeke que j'ai trouvé le livre dont il m'a parlé, une belle édition, je lui écrirais dès que j'en saurais le prix, qui ne sera sans doute pas fort grand.

très-chers Parents, j'ai l'honneur d'être pour toujours

Votre très-dévoué fils

C. Van Crombrugghe

P.S. Le nombre des pensionnaires est fort diminué, mais c'est peut être ce qui remettra la pension sur un meilleur pied. Nous avons eu aujourd'hui M.^r Sellier qui a prêché mais en bon Père, et de manière à faire faire des retours sur eux mêmes, à ceux qui sont les moins disposés. François se porte bien, il est maintenant placé à côté de moi en étude. Adieu, chers Parents, il y a dix jours j'étais encore auprès de vous et j'en suis maintenant si éloigné: nous n'en serons pas moins près dans le coeur de Notre Seigneur; embrassez s'il vous plait pour moi mes chères soeurs, et dites à mon frère Jean que je lui écrirai sous peu. Quant à son affaire de Gand je ne doute nullement que cela n'aille bien. s'il se remet entièrement entre les mains de Dieu, ce que j'ai su après son départ me fait penser de la sorte.